

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1061

présenté par

Mme Fabre, M. Baichère, Mme Verdier-Jouclas, Mme Limon, M. Poulliat et M. Masségli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.